



Bureau

Compte rendu succinct

des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil

Affiché au siège de la CAGB le : 15/03/16	Séance du jeudi 10 mars 2016 qui s'est déroulée au Grand Besançon - La City - Salle 101	Visé par : Le Directeur de l'Administration Générale, Jean-Philippe DEMILLIER
---	--	--

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 29 avril 2014, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Bureau s'est réuni le 10/03/2016 à 18h00 au Grand Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

↳ **R.0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal du Bureau du 28/01/16**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le 1^{er} Vice-Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Christophe LIME comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Bureau du 28/01/16.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

↳ R.1.1.1 - Garanties d'emprunt - Compétence Habitat (mars 2016)

Mme K. ROCHDI et MM. P. CURIE, B. GAVIGNET et R. STEPOURJINE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunt déposées en matière d'habitat par Habitat 25 et Grand Besançon Habitat pour un montant total de 3 541 916 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R.1.1.2 - Convention constitutive de groupement de commandes entre la CAGB et la Ville de Besançon - Impression et fourniture de pavoisement, signalétique et publicité sur le lieu de vente

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Ville de Besançon pour les prestations d'impression et de fourniture de pavoisement, signalétique et publicité sur le lieu de vente,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention constitutive de groupement de commandes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R.1.1.3 - Convention constitutive de groupement de commandes entre la CAGB et la Ville de Besançon - Réalisation de levés de plans topographiques 2016-2019

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Ville de Besançon pour la réalisation de levés de plans topographiques pour les années 2016-2019,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer cette convention constitutive de groupement de commandes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Ressources humaines

↳ R.1.2.1 - Liste des Emplois Permanents à la CAGB au 1^{er} février 2016

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la mise à jour au 1^{er} février 2016 de la liste des emplois permanents de la CAGB.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R.1.2.2 - Ajustements techniques de la Liste des Emplois Permanents suite à des procédures de recrutement (Communication - TIC)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement pour une durée indéterminée d'un agent non titulaire sur le poste de Directeur de la Communication à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- se prononce favorablement sur le renouvellement d'un agent non titulaire sur le poste de Technicien téléphonie au sein du Département TIC à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°02 : Mobilités

R.2.1 - Convention constitutive de groupement de commandes entre la CAGB et la Ville de Besançon - Travaux d'aménagement de voirie de génie civil et d'ouvrage d'art sur les voiries et réseaux divers

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Besançon et la CAGB relatif à des travaux d'aménagement de voirie, de génie civil et d'ouvrage d'art sur les voiries et réseaux divers,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention constitutive de groupement de commandes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

R.2.2 - Convention constitutive de groupement de commandes entre la CAGB, la Ville de Besançon et la Société Publique Locale Territoire 25

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, la Ville de Besançon et la SPL Territoire 25,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président, à signer la convention constitutive de groupement de commandes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

R.3.1 - Promotion économique - Projet Emis « Egalité, Mixité, Intégration par le Sport »

MM. JL. FOUSSERET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 5 000 € à l'Université de Franche-Comté pour le projet EMIS.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°04 : Développement durable

R.4.2 - Formation « De l'idée au projet d'installation agricole » - Attribution d'une subvention à l'AFOCG du Doubs (pour le collectif InPACT)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 5 000 € à l'AFOCG du Doubs, membre du collectif InPACT, pour l'organisation de formation « De l'idée au projet ».

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

R.4.3 - Modalités d'organisation de l'opération Fleurissement 2016

A l'unanimité, le Bureau :

- prend connaissance du bilan de l'opération Fleurissement 2015,
- approuve les modalités d'organisation et le règlement de l'opération Fleurissement 2016.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

R.5.1 - Demandes de subvention dans le cadre des dispositifs AAPEL et PAMELA (< 10 000 €)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- les 9 demandes de subvention AAPEL propriétaires occupants, pour un montant total prévisionnel de 59 968 € (dont une subvention de 7 200 € à M. et Mme GUILLOU Nadia et Sébastien qui annule et remplace la subvention de 5 600 € accordée par le Bureau du 27 novembre 2014),
- la demande de subvention PAMELA, pour un montant total prévisionnel de 1 425 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R.5.3 - Contrat de Ville - Appel à projets 2016 – 1ère programmation (subventions inférieures ou égales à 10 000€)

A l'unanimité, le Bureau décide de faire application de l'article 40 du Règlement Intérieur de la CAGB afin de « *procéder à un vote séparé sur une ou plusieurs propositions faisant l'objet d'une délibération du Bureau* ».

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

A l'unanimité, le Bureau :

- prend connaissance de la 1^{ère} programmation de l'appel à projets 2016 du Contrat de Ville du Grand Besançon,
- se prononce favorablement sur l'attribution de 69 subventions pour un montant total de 171 251 € :
 - au titre du Volet Tranquilité publique et Prévention de la Délinquance :
 - 1 000 € à l'association 2AD,
 - au titre du Volet Education / Parentalité / Jeunesse :
 - 8 500 € à l'association PARI,
 - 1 400 € au Collège Diderot,
 - 2 000 € à Des racines et des feuilles.
 - 4 000 € à Croqu'livre,
 - 1 500 € aux Petits Débrouillards,
 - au titre du Volet Sport :
 - 1 200 € à l'ASS Les Orchamps
 - 750 € au PSB Judo,
 - 500 € au Sporting Club Clémenceau,
 - 750 € au Handball Sport Mahorais 25,
 - 500 € au Club sauvegarde de Besançon,
 - 1 000 € à Planoise Karaté Academy,
 - 500 € à Olof Palme Orchamps Palente,
 - 750 € à l'ASC Planoise Saint-Ferjeux,
 - 750 € à Ippon Karaté Shotokan,
 - 750 € au Sporting Club Clémenceau,
 - 500 € à l'ASPTT Besançon,
 - 1 000 € et 750 € à Profession Sport 25,
 - 750 € à Dojo Franc-comtois,
 - 1 200 € au CPB Lutte,
 - 1 000 € au Comité régional olympique et sportif de Franche-Comté,
 - 500 € à Aviron Indoor,
 - au titre du Volet Culture et Expression artistique
 - 3 000 € à la Ligue de l'enseignement FC Ecran mobile,
 - 5 000 € à la Compagnie « Un château en Espagne »,
 - 2 500 € au CAEM,
 - 1 000 € à l'association I des Si,
 - 1 000 € à l'Atelier musical de Montrapon,
 - 2 000 € à la MJC Besançon Clairs-Soleils,
 - au titre du Volet Santé et accès aux soins
 - 2 000 € à la Maison Verte,
 - au titre du Volet Accès aux droits sociaux :
 - 1 000 € aux Amis d'AC,
 - au titre de l'accès à l'emploi, insertion et accès à la formation
 - 9 810 € au Centre omnisports Pierre Croppet,
 - 3 000 € à la SAS Limpio,
 - 8 500 € à l'association pour la Brasserie alternative de Planoise et de l'Espace,
 - 8 000 € au CDEI Franois,
 - 6 500 € au Comité de quartier de Rosemont / St-Ferjeux,
 - 8 011 € à API 25,

- 6 000 € au Comité de quartier de Rosemont / St-Ferjeux,
- 7 000 €, 3 000 € et 2 500 € à La Roue de secours,
- 1 750 € à Réussite Emploi,
- 4 000 € à Coopilote,
- au titre du Volet Logement, Habitat, Cadre de vie et Mobilité :
 - 2 000 € à la MJC Orchamps Palente,
- au titre du Volet Lutte contre les Discriminations et Egalité femmes / hommes :
 - 1 000 € et 1 500 € à Croqu'livre,
 - 1 080 € à la Compagnie Boutique du Conte,
 - 1 000 € et 1 000 € à l'Union régionale des CIDFF,
 - 1 500 € et 500 € à l'association Solidarité Femmes,
 - 9 000 € à Léo Lagrange Centre Est,
 - 1 500 € à la LICRA (section Besançon),
 - 800 € à l'Amitié judéo musulmane de France,
 - 600 € à Des racines et des feuilles,
- au titre du Volet Participation des habitants et Lien social :
 - 1 000 € à Croqu'livres,
 - 5 000 € et 3 050 € à l'APIM,
 - 1 700 € à Semons en famille,
 - 1 500 € et 1 000 € à Radio Campus Besançon,
 - 1 000 € à Reflets sur le monde,
 - 1 200 € à Miroirs de femmes - Reflets sur le monde,
 - 7 500 € à Arc-en-Ciel Orchamps-Palente,
 - 1 200 € à RERS,
- au titre du Volet Valeurs de la République :
 - 1 000 € à Planoise Karaté Academy,
- au titre du Volet Pilotage, Ingénierie, Ressources et Evaluations
 - 2 500 € au Comité de quartier de Rosemont / St-Ferjeux,
 - 2 500 € à la MJC Besançon Clairs-Soleils,
 - 2 500 € à la MJC Besançon-Palente.
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les participations financières nécessaires à la bonne mise en œuvre des projets auprès de l'ensemble des partenaires identifiés dans le plan de financement prévisionnel des actions (Etat, Région de Franche-Comté, Département du Doubs, Direction régionale de la Caisse des Dépôts et Consignations de Franche-Comté, Caisse d'Allocations Familiales du Doubs, Fonds Social Européen...).

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

MM. JL. FOUSSERET et A. POULIN, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution de 3 subventions au CRIJ :

- 1 500 €, au titre du volet Education / Parentalité / Jeunesse,
- 3 000 €, au titre du volet Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation,
- 4 000 € au titre du volet Lutte contre les Discriminations et Egalité femmes / hommes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Mme K. ROCHDI et M. A. LORIGUET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'1 subvention de 2 500 € au Collège Clairs-Soleils, au titre du volet Education / Parentalité / Jeunesse.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

MM. P. CURIE et JL. FOUSSERET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution de 4 subventions à la Ville de Besançon :

- 10 000 € pour le Musée des Beaux Arts et d'Archéologie et 1 350 € pour la Citadelle, au titre du volet Culture et Expression artistique,
- 1 000 € pour la Maison de quartier Grette-Butte, au titre du volet Participation des habitants et lien social,
- 2 000 € pour la Direction Education, au titre du volet Valeurs de la République.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

M. D. SCHAUSS, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'1 subvention de 5 000 € au GEIQ Industries Franche-Comté, au titre du volet Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation,

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Mme S. WANLIN et MM. A. BLESSEMAILLE, P. CURIE, J. KRIEGER et F. TAILLARD, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution de 2 subventions de 6 000 € chacune à la Mission locale du bassin d'emploi de Besançon, au titre du volet Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

MM. A. BLESSEMAILLE et M. FELT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution de 4 subventions à BGE, d'un montant de 1 500 €, 5 000 €, 10 000 € et 3 000 €, au titre du volet Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

↳ R.7.1 - CRR - Partenariat entre les Conservatoires du Grand Besançon, de Pays de Montbéliard Agglomération, de la Communauté d'Agglomération Belfortaine et de la Ville de Dole pour l'organisation en commun de l'unité de valeur dominante du Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) 2016

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le partenariat entre les Conservatoires du Grand Besançon, de Pays de Montbéliard Agglomération, de la Communauté d'Agglomération Belfortaine et de la Ville de Dole portant sur l'organisation 2016 de l'unité de Valeur dominante du Diplôme d'Etudes Musicales (DEM),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R.7.2 - Mardis des rives 2016 - Conventions avec les lieux d'accueil des concerts

MM. J. KRIEGER et F. TAILLARD, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les partenariats à intervenir avec les lieux d'accueil des concerts de l'édition 2016 des « Mardis des rives »,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les 8 conventions à intervenir dans ce cadre avec Avanne-Aveney, Chalèze, Deluz, Novillars, Osselle-Routelle, Roche-lez-Beaupré, Vaire-le-Petit et Solidarité Doubs Handicap.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R.7.3 - Fonds d'aide « Manifestations » - Instruction des demandes du 1^{er} semestre 2016 (subventions inférieures à 10 000 €)

Mmes E. MAILLOT et F. PRESSE et MM. P. CURIE, E. DUMONT et JL. FOUSSERET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution de 17 subventions d'un montant total de 43 900 €, dans le cadre du fonds d'aide « Manifestations » pour le 1^{er} semestre 2016 soit :

- 9 000 € à l'association européenne du Festival de caves,
- 7 000 € à la Rodia,
- 5 000 € à l'association Juste Ici,
- 4 000 € à l'association Orgue en Ville,
- 3 500 € à l'association Amicale de Saône,
- 2 000 € à l'association Land Art and Co,
- 3 000 € à l'association Circassismic,
- 1 000 € à l'association Mars Attack,
- 500 € à la MJC Palente section lecture publique,
- 3 000 € à l'association ASTB,
- 2 000 € à la Ville de Besançon,
- 1 500 € à l'association Junior Conseil,
- 1 000 € à l'association Besançon Triathlon,
- 500 € à l'association ASPTT,
- 300 € à l'association le Grillon,
- 300 € à l'association AC 2000,
- 300 € à l'association ACB.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R.7.4 - Soutien au sport de haut niveau - Instruction des demandes pour la saison 2015/2016 (subventions inférieures à 10 000 €)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution de 4 subventions pour un montant total de 27 000 €, au titre du fonds de soutien aux clubs sportifs de haut niveau pour la saison sportive 2015-2016 :
 - 9 000 € au Racing Club de Besançon,
 - 7 500 € au Besac Avenir Comtois,
 - 7 500 € au Besançon Football Club,
 - 3 000 € à l'ASPOHB,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les 4 conventions à intervenir avec ces 4 associations.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Séance du jeudi 10 mars 2016

Membres du Bureau en exercice : 29

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB (à partir du rapport 4.2).

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 2.1, 2.2, 3.1, (rapport 4.1 retiré), 4.2, 4.3, 5.1, 5.3, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 22h40.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 4.2), M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT (à partir du 1.2.1), M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.2.1), Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE (à partir du 1.1.2), M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.2.1), M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 1.2.1), Mme Elsa MAILLOT (jusqu'au 2.2), M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI (à partir du 1.2.1), Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ.

Etaient absents : Y. DELARUE, E. DUMONT

Secrétaire de séance : M. Christophe LIME

Procurations de vote :

Mandants : E. MAILLOT (à partir du 3.1), Y. DELARUE

Mandataires : C. LIME (à partir du 3.1), J. KRIEGER

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Bureau du jeudi 10 mars 2016

Salle du 1^{er} étage de la CAGB

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	12
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 28 janvier 2016	12
Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes	12
Finances	12
Rapport n°1.1.1 - Garanties d'emprunt - Compétence Habitat (mars 2016)	12
Rapport n°1.1.2 - Convention constitutive de groupement de commandes entre la CAGB et la Ville de Besançon - Impression et fourniture de pavoiement, signalétique et publicité sur le lieu de vente	13
Rapport n°1.1.3 - Convention constitutive de groupement de commandes entre la CAGB et la Ville de Besançon - Réalisation de levés de plans topographiques 2016-2019	13
Ressources humaines	13
Rapport n°1.2.1 - Liste des Emplois Permanents à la CAGB au 1 ^{er} février 2016	13
Rapport n°1.2.2 - Ajustements techniques de la Liste des Emplois Permanents suite à des procédures de recrutement (Communication - TIC)	13
Commission n°02 : Mobilités	14
Rapport n°2.1 - Convention constitutive de groupement de commandes entre la CAGB et la Ville de Besançon - Travaux d'aménagement de voirie, de génie civil, d'ouvrage d'art sur les voiries et réseaux divers	14
Rapport n°2.2 - Convention constitutive de groupement de commandes entre la CAGB, la Ville de Besançon et la Société Publique Locale Territoire 25	14
Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche	14
Rapport n°3.1 - Promotion économique - Projet Emis « Égalité, Mixité, Intégration par le Sport »	14
Commission n°04 : Développement durable	15
Rapport n°4.1 - Charte paysagère des collines de la vallée du Doubs - Attribution d'une subvention au CAUE du Doubs	15
Rapport n°4.2 - Formation « De l'idée au projet d'installation agricole » - Attribution d'une subvention à l'AFOCG du Doubs (pour le collectif InPACT)	16
Rapport n°4.3 - Modalités d'organisation de l'opération Fleurissement 2016	16
Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage	17
Rapport n°5.1 - Demandes de subvention dans le cadre des dispositifs AAPEL et PAMELA (< 10 000 €)	17
Rapport n°5.3 - Contrat de Ville - Appel à projets 2016 - 1 ^{re} programmation (subventions inférieures ou égales à 10 000 €)	17

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique	18
Rapport n°7.1 - CRR - Partenariat entre les Conservatoires du Grand Besançon, de Pays de Montbéliard Agglomération, de la Communauté d'Agglomération Belfortaine et de la Ville de Dole pour l'organisation en commun de l'unité de valeur dominante du Diplôme d'Études Musicales (DEM) 2016	18
Rapport n°7.2 - Mardis des rives 2016 - Conventions avec les lieux d'accueil des concerts	19
Rapport n°7.3 - Fonds d'aide « Manifestations » - Instruction des demandes du 1 ^{er} semestre 2016 (subventions inférieures à 10 000 €)	19
Rapport n°7.4 - Soutien au sport de haut niveau - Instruction des demandes pour la saison 2015/2016 (subventions inférieures à 10 000 €)	20

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Bureau Séance du jeudi 10 mars 2016

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon - La City - 4, rue Gabriel Plançon - 25 000 Besançon, sous la présidence de Monsieur Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 22h40.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 28 janvier 2016

M. BAULIEU.- Bonjour à tous. Si vous le voulez bien, je vous propose de commencer, le Président étant retenu pour traiter quelques affaires urgentes. Dès l'introduction, je vous indique qu'en matière de présentation budgétaire, part importante de ce rapport, nous pourrions aller assez vite sur la base d'un diaporama. Je vous informe d'emblée qu'il n'y a pas de bouleversement entre les orientations budgétaires et le budget, à 2 M€ près, en matière d'investissements. Je déclare la séance ouverte, le quorum est atteint. J'ai les excuses de :

- Dominique SCHAUSS qui arrivera en retard et qui vous remercie d'attendre son arrivée pour les rapports de la Commission n°03,
- Yoran DELARUE qui est en réunion de mairie et qui donne procuration à Jacques KRIEGER,
- Emmanuel DUMONT pour motifs professionnels.

Si vous avez l'intime conviction d'être en situation de conflit d'intérêts, je vous remercie de le préciser.

Qui est volontaire pour être secrétaire de séance ? Christophe LIME, merci. Je nous invite à approuver le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2016. Y a-t-il des observations, des oppositions ou des abstentions sur ce procès-verbal ? Il n'y en a pas. Il est donc adopté.

Examen des rapports concernant l'Organisation de la CAGB qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

Rapport n°1.1.1 - Garanties d'emprunt - Compétence Habitat (mars 2016)

M. BAULIEU.- Sur ce premier rapport à caractère décisionnel, le montant est de 3,5 M€ Il s'agit de 4 demandes nouvellement déposées en matière d'habitat, à savoir :

- Grand Besançon Habitat (GBH) pour la réhabilitation de logements situés sur plusieurs adresses de la CAGB,
- Habitat 25 pour la construction de 15 logements avenue Île-de-France à Besançon,
- Habitat 25 pour la construction de 38 logements rue Fontaine-Écu à Besançon,
- GBH pour l'acquisition en VEFA (Vente en l'État Futur d'Achèvement) de 4 logements rue Bichat à Besançon.

L'ensemble des éléments a été vérifié sur les ratios prudentiels, etc. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est validé.

Rapport n°1.1.2 - Convention constitutive de groupement de commandes
entre la CAGB et la Ville de Besançon -
Impression et fourniture de pavoiement, signalétique et publicité sur le lieu de vente

M. BAULIEU.- Pour les deux collectivités, la Ville de Besançon est le coordonnateur de ce groupement de commandes. Vous avez par ailleurs la convention dans les annexes. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°1.1.3 - Convention constitutive de groupement de commandes
entre la CAGB et la Ville de Besançon - Réalisation de levés de plans topographiques 2016-2019

M. BAULIEU.- Il est proposé d'établir une convention de groupement de commandes entre la Ville et la Communauté pour une durée de 3 ans en vue de conclure, sur la même période, un marché de levés de plans pour un montant minimum de 40 000 € HT et un montant maximum de 150 000 € HT. Y a-t-il des observations sur ce projet ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

***Examen des rapports de la Commission n°01 (Finances)
qui seront soumis au Conseil Communautaire***

Ressources humaines

Rapport n°1.2.1 - Liste des Emplois Permanents à la CAGB au 1^{er} février 2016

M. BAULIEU.- Nous présentons cette liste une fois par an. Elle est présentée par cadre d'emploi. Si vous avez des questions, posez-les. Je vous rappelle qu'au total, nous avons 770 personnes. Nous avons ces chiffres dans les rapports précédents. Vous avez ici l'exhaustivité par catégorie, par cadre d'emploi de nos cadres et agents. Cela demande-t-il des commentaires de votre part ? Il n'y en a pas. Nous nous prononçons donc favorablement sur la mise à jour de la liste des emplois permanents de la CAGB au 1^{er} février 2016. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°1.2.2 - Ajustements techniques de la Liste des Emplois Permanents
suite à des procédures de recrutement (Communication - TIC)

M. BAULIEU.- Cela concerne 2 postes contractuels. Le premier a vocation à devenir à durée indéterminée après 2 contrats de 3 ans, soit la durée de 6 ans que vous connaissez bien. Il s'agit du poste de Directeur de la Communication que nous proposons de conserver et qui bénéficiera désormais d'un contrat à durée indéterminée. Pour le renouvellement du poste de technicien de téléphonie au sein du département TIC (Technologie de l'Information et de la Communication), il est proposé de le reconduire sous forme contractuelle, puisqu'il ne bénéficie pas de l'ancienneté du précédent. Sur ces 2 propositions, y a-t-il des observations, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas, merci.

***Examen des rapports de la Commission n°01 (RH)
qui seront soumis au Conseil Communautaire***

Commission n°02 : Mobilités

Rapport n°2.1 - Convention constitutive de groupement de commandes
entre la CAGB et la Ville de Besançon -
Travaux d'aménagement de voirie, de génie civil, d'ouvrage d'art sur les voiries et réseaux divers

M. MICHAUD.- Presque tout est indiqué dans le titre. La Ville de Besançon et la CAGB souhaitent se regrouper pour conclure un accord-cadre en vue de réaliser des travaux d'aménagement de voirie, de génie civil et d'ouvrage d'art, notamment dans le cadre de la mise en accessibilité des arrêts de bus. Une convention constitutive de groupement de commandes doit être signée et au terme de celle-ci, un accord-cadre va être conclu. Les marchés subséquents, passés sur le fondement de cet accord-cadre, seront attribués et permettront à chacune des collectivités de répondre alors respectivement à ses besoins. Conformément à l'article 76.1 du Code des Marchés Publics relatif aux accords-cadres, il est proposé de ne fixer qu'un montant annuel maximum de 1 725 000 €/an pour cet accord-cadre et une durée de 3 ans. Cette procédure garantit une souplesse d'utilisation dans la limite des crédits annuels mis en place et permet de répondre à des besoins spécifiques ou à des situations imprévues.

M. BAULIEU.- Merci, Jean-Paul. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°2.2 - Convention constitutive de groupement de commandes
entre la CAGB, la Ville de Besançon et la Société Publique Locale Territoire 25

M. MICHAUD.- Il est proposé d'établir une convention de groupement de commandes entre la CAGB, la Ville de Besançon et la Société Publique Locale (SPL) Territoire 25 pour définir une stratégie globale des carrefours à feux avec ces 3 entités. Avant les travaux d'aménagement du tramway, 90 carrefours à feux étaient installés sur le réseau routier communal de Besançon. Depuis la mise en service du tramway en 2014, le patrimoine des carrefours à feux s'élève désormais à 135 unités, dont 61 rendues complexes par les traversées du tramway. Dans un contexte où le trafic automobile reste délicat et tendu, il apparaît aujourd'hui nécessaire de réaliser un diagnostic de l'ensemble des carrefours à feux afin d'optimiser leur fonctionnement. Enfin, les divers travaux d'aménagements des ZAC actuelles (zone des Marnières et zone des Hauts du Chazal) prévoient la création de 6 nouveaux carrefours à feux situés en et hors agglomération de Besançon sur le réseau routier départemental. C'est pour cela que nous demandons l'autorisation de constituer un groupement de commandes.

M. BAULIEU.- Merci. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Examen des rapports de la Commission n°02 qui seront soumis au Conseil Communautaire

Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Rapport n°3.1 - Promotion économique - Projet Emis « Égalité, Mixité, Intégration par le Sport »

M. BLESSEMILLE.- C'est un appel à projets européen. L'Université de Franche-Comté (UFC), représentée par l'Unité de Promotion de Formation et de Recherche des Sports (UPFR), a été retenue pour faire vivre cette thématique du 25 au 29 avril 2016 sur plusieurs sites de la Ville de Besançon, mais aussi sur le Nord Franche-Comté et la Bourgogne. L'objectif d'EMIS est résumé en 3 lignes page 113, à savoir :

- former les participants aux nouvelles activités sportives qui peuvent promouvoir le dialogue interculturel en assurant l'inclusion sociale,
- montrer qu'il est possible de promouvoir la mixité,
- donner des outils pour interdire toute discrimination de genres.

Concernant le financement, sur un coût de l'opération de 400 000 €, l'Europe participe à hauteur de 320 000 €. La Ville de Besançon, par l'intermédiaire de la Direction des Sports et le Service Relations Internationales, travaille sur le projet. Le Grand Besançon est sollicité pour 5 000 €. Les autres sommes, c'est-à-dire le différentiel entre 80 000 € et 5 000 € restant, sont des actions dirigées pour cette opération, qui n'ont pas été valorisées aujourd'hui. Je vous propose l'attribution d'une subvention de 5 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Le Grand Dijon subventionne-t-il cela ?

M. BLESSEMAILLE.- Je ne sais pas.

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis très sérieux. Si le Grand Dijon ne subventionne pas, je demande que nous ne subventionnions pas non plus. Nous n'allons pas subventionner des opérations qui se déroulent en Bourgogne s'ils ne payent pas. Je demande aux services d'être très attentifs à cela. Nous devons regarder si le Grand Dijon subventionne ou non.

M. BLESSEMAILLE.- Nous allons vérifier.

M. LE PRÉSIDENT.- Sinon, cela fait un peu beaucoup. Je vois là-dedans le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) de Besançon.

M. LIME.- A-t-on le droit de subventionner à plus de 80 % ? On m'a toujours dit que non.

M. RUYSEN.- Il existe des dérogations pour des montants supérieurs à 80 %.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il une UFR STAPS (Unité de Formation et de Recherche Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives) à Dijon ?

M. SCHAUSS.- Ici, il s'agit d'un projet déposé par l'Université de Franche-Comté, par l'UFR STAPS Franche-Comté, au sein de l'Université de Franche-Comté.

M. LE PRÉSIDENT.- Sauf que l'on nous dit que ces opérations iront sur le Nord Franche-Comté et la Bourgogne.

M. SCHAUSS.- Ce sont 95 % des actions qui ont lieu à Besançon. Ils vont faire une sortie dans le Nord Franche-Comté et une sortie à Dijon. Ce n'est pas la sortie dans le Nord Franche-Comté qui coûte 400 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Sur ces 400 000 €, sur des opérations importantes, il y aura peut-être 5 % dans le Nord Franche-Comté.

M. SCHAUSS.- L'Université de Franche-Comté a répondu à un appel à projets européen. Il y avait peut-être 300 demandes, une dizaine de projets a été sélectionnée.

M. LE PRÉSIDENT.- Messieurs SCHAUSS et FOUSSERET ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des observations, des oppositions ou des abstentions ? C'est adopté.

Examen des rapports de la Commission n°03 qui seront soumis au Conseil Communautaire

Commission n°04 : Développement durable

Rapport n°4.1 - Charte paysagère des collines de la vallée du Doubs -
Attribution d'une subvention au CAUE du Doubs

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

Rapport n°4.2 - Formation « De l'idée au projet d'installation agricole » -
Attribution d'une subvention à l'AFOCG du Doubs (pour le collectif InPACT)

Mme PRESSE.- L'AFIP (Association de Formation et d'Information Pour le développement d'initiatives rurales) organisait un certain nombre de choses auparavant, mais vous savez qu'ils ont déposé le bilan et le collectif InPACT (Initiatives Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale), dont vous avez la liste des membres en page 160, se propose de reprendre certaines actions. C'est ce que nous vous proposons dans cette délibération, avec, pour un projet total de 25 000 €, une subvention de 5 000 € et avec précisément les actions à organiser, notamment le travail de repérage des porteurs de projet et l'organisation de 2 « cafés-installation ».

M. LE PRÉSIDENT.- Est-ce que ce sont des implantations dans le Grand Besançon ?

Mme PRESSE.- Oui, c'est exactement une partie de ce que faisait l'AFIP auparavant, à savoir également :

- organiser une session de formation « De l'idée au projet »,
- tout ce qui concerne les actions de suivi des anciens stagiaires, parce que nous avons un peu perdu le fil avec eux.

M. LE PRÉSIDENT.- 5 000 € sur 25 000 €, n'est-ce pas beaucoup ?

Mme PRESSE.- C'est de cet ordre. Sur le Doubs, l'AFIP était très implantée. C'est pour cela que pour ces gens-là...

M. LIME.- Ils sont tous du Jura.

Mme PRESSE.- Sauf l'AFOCG (Association de Formation Collective à la Gestion) qui est dans le Doubs et qui est le pilote.

M. LE PRÉSIDENT.- Avons-nous la compétence agricole ?

Mme PRESSE.- Il faudrait s'en inquiéter, parce qu'avec tout ce que nous faisons au niveau agricole, ce ne serait pas mal. Nous avons la compétence « animation de nos espaces agricoles ». Je vous signale que c'est la même mouvance que l'AFIP.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons être attentifs à cela.

M. CONTOZ.- L'AFIP avait fait un bon travail.

Mme PRESSE.- Oui. Je trouve qu'ils nous ont beaucoup aidés dans le programme SAUGE (Solidarités Agricoles et Urbaines pour des Gains Économiques environnementaux et en termes d'emplois). C'est d'ailleurs eux qui nous l'avaient soufflé.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas d'objection, c'est adopté.

Rapport n°4.3 - Modalités d'organisation de l'opération Fleurissement 2016

Mme PRESSE.- C'est le bilan de l'opération de l'année précédente. Il y a la reconduction pour 2016 et vous avez le détail en annexe. Ce sont 10 000 € pour la 20^e édition de l'opération Fleurissement.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Y a-t-il des observations, des oppositions ou des abstentions ? C'est adopté.

Examen des rapports de la Commission n°04 qui seront soumis au Conseil Communautaire

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Rapport n°5.1 - Demandes de subvention dans le cadre des dispositifs AAPEL et PAMELA (< 10 000 €)

M. STEPOURJINE.- Ce rapport concerne le soutien à l'amélioration des performances énergétiques des logements. Il y a ici :

- 9 nouvelles demandes pour un montant de subvention de 59 968 €, un montant de travaux de 290 000 € et un gain moyen des performances énergétiques de 51 %,
- 1 subvention pour les conditions de ressources moyennes à hauteur de 1 425 €

M. CONTOZ.- Ces logements sont-ils conventionnés ?

M. STEPOURJINE.- C'est totalement différent, puisque c'est dans le logement privé. Ce sont des aides obtenues pour des revenus très modestes et qui font appel à notre générosité.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de remarque, c'est adopté.

Rapport n°5.3 - Contrat de Ville - Appel à projets 2016 - 1^{re} programmation (subventions inférieures ou égales à 10 000 €)

M. LE PRÉSIDENT.- Cette délibération relève d'une décision du Bureau. Or, au vu du nombre de structures, l'application de la règle retenue par la CAGB en matière de prévention de conflits d'intérêts nous conduit à identifier 11 membres du Bureau comme conseillers intéressés, ce qui rend difficile la réunion du quorum. C'est sûr que si 11 conseillers sur 18 ne peuvent pas voter, c'est compliqué. Il est donc proposé d'appliquer l'article 40 du règlement intérieur de la CAGB qui offre la possibilité de procéder à un vote séparé sur une ou plusieurs propositions faisant l'objet d'une délibération du Bureau. Ainsi, il est proposé de recourir successivement à 7 votes. Un d'ensemble pour les structures où aucun conseiller intéressé n'a été identifié et un pour chacune des structures pour lesquelles un ou plusieurs élus sont conseillers intéressés. Faute de quoi, nous n'aurions jamais le quorum. Est-ce clair ? Êtes-vous d'accord là-dessus ? Je vous remercie.

M. STEPOURJINE.- Je vais aller très vite. Je ne vais pas tout énumérer, vous avez tout dans vos rapports. Pour le vote n°1, tous les membres du Bureau peuvent voter pour un total de 69 subventions représentant 171 251 €

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

M. STEPOURJINE.- Pour le vote n°2, les membres du Bureau, à l'exception de Jean-Louis FOUSSERET et Anthony POULIN, sont invités à se prononcer sur l'attribution de 3 subventions au CRIJ.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

M. STEPOURJINE.- Pour le vote n°3, les membres du Bureau, à l'exception de Karima ROCHDI et Alain LORIGUET, sont invités à se prononcer sur l'attribution d'1 subvention de 2 500 € au Collège Clairs-Soleils.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

M. STEPOURJINE.- Pour le vote n°4, les membres du Bureau, à l'exception de Pascal CURIE et Jean-Louis FOUSSERET, sont invités à se prononcer sur l'attribution de 4 subventions à la Ville de Besançon.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

M. STEPOURJINE.- Pour le vote n°5, les membres du Bureau, à l'exception de Dominique SCHAUSS, sont invités à se prononcer sur l'attribution d'1 subvention de 5 000 € au GEIQ (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification) Industries Franche-Comté.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

M. STEPOURJINE.- Pour le vote n°6, les membres du Bureau, à l'exception de Sylvie WANLIN, Alain BLESSEMAILLE, Pascal CURIE, Jean-Jacques KRIEGER et Fabrice TAILLARD, sont invités à se prononcer sur l'attribution de 2 subventions à hauteur de 6 000 € pour la Mission Locale du bassin d'emploi de Besançon.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

M. STEPOURJINE.- Pour le vote n°7, les membres du Bureau, à l'exception d'Alain BLESSEMAILLE et Marcel FELT, sont invités à se prononcer sur l'attribution de 4 subventions à BGE (ensemble pour aGir et Entreprendre).

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

M. STEPOURJINE.- Sur vos rapports, dans le résumé, il faut corriger que la 1^{ère} programmation 2016 comporte 146 projets et non 149. De plus, la participation financière prévue du grand Besançon pour cette 1^{ère} programmation 2016 s'établit à 587 986 €. Le présent rapport a pour objet d'attribuer 84 subventions inférieures ou égales à 10 000 € et à intervenir dans ce cadre, pour un montant total de 233 101 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Sommes-nous tous d'accord là-dessus ? Je vous remercie.

Examen des rapports de la Commission n°06 qui seront soumis au Conseil Communautaire

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Rapport n°7.1 - CRR - Partenariat entre les Conservatoires du Grand Besançon, de Pays de Montbéliard Agglomération, de la Communauté d'Agglomération Belfortaine et de la Ville de Dole pour l'organisation en commun de l'unité de valeur dominante du Diplôme d'Études Musicales (DEM) 2016

M. PRALON.- Ce rapport concerne l'examen de fin d'année pour délivrer le Diplôme d'Études Musicales organisé par le CRR d'avril à juin. Cela coûte 32 238 €. C'est une exigence de la Région du fait que le CRR soit reconnu comme établissement musical sur le plan national. Nous vous demandons de :

- valider ce partenariat entre le CRR et les conservatoires départementaux de Belfort, Montbéliard et Dole,
- autoriser Monsieur le Président à signer la convention pour l'organisation de cet examen de fin d'année.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est ce que nous devons payer ?

M. PRALON.- Oui, mais la Région amène l'argent.

M. LE PRÉSIDENT.- Combien la Région donne-t-elle par an au CRR ?

M. PRALON.- C'était justement une des questions que j'avais posées. La Région donne 200 000 € au CRR et il faut savoir qu'elle donne 1 M€ au Conservatoire de Dijon qui n'a pas de compétence plus grande que le nôtre.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas exactement pareil à Dijon.

M. PRALON.- Ils ont une unité en plus.

M. LE PRÉSIDENT.- Il y a une école supérieure. Ce n'est pas exactement pareil à Dijon.

M. PRALON.- Ils ont donc 1 M€ et Chalon-sur-Saône, 700 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas exactement pareil.

M. PRALON.- Ce n'est pas ce que dit le Directeur du Conservatoire de Besançon. Il y a un petit « truc » en plus à Dijon, mais ils sont dans la même catégorie que nous, adossés à un pôle d'enseignement supérieur.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne pense pas que ce soit la même catégorie. Il faudra que vous vous renseigniez. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas demander plus et que nous n'ayons pas plus, parce que je pense que là aussi, il faut une forme d'équilibre et je l'ai déjà dit. On m'a dit que ce n'était pas la même chose. Vous vous renseignerez, parce que ce n'est pas du tout ce qui m'a été dit. C'est adossé à un pôle d'enseignement supérieur, ce qui n'est pas pareil. Néanmoins, je me trompe peut-être.

M. PRALON.- La question a été posée à plusieurs reprises à Éric SCRÈVE.

M. LE PRÉSIDENT.- Quand j'en parle à d'autres, ils me disent que ce n'est pas exactement pareil. Nous allons tout de même regarder.

M. PRALON.- Chalon n'en a pas et ils n'ont pas la même somme que nous. Ils ont 700 000 € et ils sont bien Conservatoire Régional comme nous.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faut que nous ayons rapidement ces informations, parce que si c'est validé, nous devons écrire à la Région pour demander un réajustement.

M. PRALON.- Je l'ai déjà dit il y a un mois.

M. RUYSEN.- Vous l'avez évoqué avec Marie-Guite DUFAY.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, je lui ai déjà dit. Avec le Directeur Général qui était présent, ils m'ont répondu que ce n'était pas exactement la même chose. Cela dit, renseignez-vous et nous ferons une demande officielle, parce qu'il faut procéder de cette manière. Autrement, est-ce que tout le monde est d'accord là-dessus ? Je vous remercie.

Rapport n°7.2 - Mardis des rives 2016 - Conventions avec les lieux d'accueil des concerts

M. PRALON.- Tout le monde sait ce que sont les Mardis des rives maintenant. Ce sont ces rendez-vous musicaux itinérants le long des rives du Doubs durant l'été. Cela a de plus en plus de succès. Cette année, le budget affecté s'élève à 45 000 €. Vous avez en page 250 la liste des communes où auront lieu des concerts sur l'Agglo du 5 juillet au 30 août 2016, à savoir :

- Vaire-le-Petit,
- Chalèze,
- Avanne-Aveney,
- Besançon,
- Osselle-Routelle,
- Roche-lez-Beaupré,
- Novillars,
- Deluz.

Je vous demande de :

- soutenir ce projet,
- vous prononcez sur les partenariats à intervenir,
- autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les 8 conventions à intervenir.

Si vous êtes d'accord, je vous en remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations, des oppositions ou des abstentions ? C'est adopté.

Rapport n°7.3 - Fonds d'aide « Manifestations » - Instruction des demandes du 1 ^{er} semestre 2016 (subventions inférieures à 10 000 €)

M. PRALON.- Je vous rappelle qu'il avait été demandé au Président une augmentation du volume de crédits attribués à ce type de manifestations. Il a répondu favorablement avec le 1^{er} Vice-Président à la demande, sachant qu'elles étaient pertinentes et qu'il fallait à la fois être présent sur la Ville et sur les communes.

Au niveau de la Ville, à compter de 2016 et compte tenu de la compétence de l'Agglomération sur la politique de la Ville, nous avons proposé également de prioriser des manifestations qui se dérouleront dans les quartiers concernés par cette politique de la ville. C'était une nouveauté que nous avons introduite cette année avec la commission. Le rapport porte sur l'attribution de 17 subventions pour un montant de 43 900 €. Vous avez la liste de ces opérations en page 254 du rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord. Pour ce rapport n°7.3, Mesdames MAILLOT et PRESSE et Messieurs CURIE, DUMONT et FOUSSERET ne prennent pas part au vote. S'il n'y a pas d'opposition, c'est adopté.

<p>Rapport n°7.4 - Soutien au sport de haut niveau - Instruction des demandes pour la saison 2015/2016 (subventions inférieures à 10 000 €)</p>

M. CONTOZ.- Ce dossier était attendu dans l'implication de notre Communauté d'Agglo en direction de ce sport de haut niveau. Nous avons eu plusieurs réunions de travail, notamment avec l'Adjoint aux Sports de la Ville, Abdel GHEZALI, pour trouver de bonnes formules. La somme n'est pas conséquente, mais je pense qu'elle va être appréciée par le Bureau. Notez que 4 clubs sont retenus, à savoir :

- le Racing Club de Besançon (football en CFA 2) à hauteur de 9 000 €,
- le Besac Avenir Comtois (basket en N2) à hauteur de 7 500 €,
- le Besançon Football Club (CFA 2) à hauteur de 7 500 €,
- l'ASPOHB (Association Sportive Palente Orchamps Handball Besançon) à hauteur de 3 000 €

M. PRALON.- Je vais compléter. Nous avons beaucoup travaillé avec Abdel GHEZALI. Nous avons également travaillé avec Ludovic FAGAUT. De cette façon, il n'y avait pas de problème avec personne. Cela a été voté à l'unanimité en commission. Nous devons être tout de même méfiants pour l'avenir, car nous sommes comme les autres collectivités et nous ne pourrions pas subvenir à la place d'autres collectivités qui seront nombreuses. C'est vrai que l'argent est rare. La somme est tout de même conséquente, et comme elle est la même, nous aurons peut-être dès cette année à revoir les critères. Par exemple, pour le football, nous pouvons nous retrouver demain non pas avec 2 clubs en CFA2, mais par la refonte des championnats, avec plusieurs clubs sur l'Agglomération. C'est important, parce que nous pouvons passer à 5 ou 6 clubs. La somme ne suffira donc pas.

M. LE PRÉSIDENT.- La règle devra être la même pour tous les clubs, quel que soit leur lieu d'implantation. C'est vrai que la somme est conséquente, mais nous devons regarder. Je pensais que tu allais dire « nous ne pourrions pas compenser tous les désengagements d'autres partenaires », ce qui est vrai aussi. Cette somme est conséquente et elle devra être adaptée si d'autres clubs de l'Agglomération répondent aux mêmes critères. Il faudra tout simplement faire pareil.

M. PRALON.- Nous risquons d'avoir 5 ou 6 clubs en CFA2 avec la refonte des championnats, puisque les NI vont passer en CFA2, qu'ils soient premiers ou pas. Le problème se situera à ce niveau.

M. LE PRÉSIDENT.- Après, tu ne peux pas donner 1 500 € à un club de football. À ce moment-là, il vaut mieux ne rien donner.

M. PRALON.- Le problème va se situer à ce niveau.

M. CONTOZ.- D'autres délégations vont surgir comme le rugby.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas forcément illogique non plus.

M. PRALON.- Nous sommes acculés. Je passe mon temps à recevoir les gens, que ce soit d'autres sports collectifs ou de sports individuels comme le judo ou la lutte. Tout le monde vient nous voir en nous disant : « nous sommes demandeurs de subvention ». Je ne sais pas faire avec 60 000 € et je pense qu'il faut le dire.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu nous en reparleras et nous verrons.

M. PRALON.- Je voulais attirer l'attention sur le fait que des critères ont été définis cette année et il faudra peut-être se reposer des questions.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faut surtout dire que nous ne pourrions pas remplacer les désengagements et nous devons tenir ce discours.

M. PRALON.- Les différences dans les sommes attribuées sont fonctions des critères sur le niveau des équipes, des budgets, de la popularité et de l'encadrement. Le projet sportif me semble important avec le respect de certaines règles au niveau de l'éducation et de la formation des gamins. Je pense que lorsque l'on fait partie d'un club, c'est comme pour une association, il y a des règles à respecter et je voulais que cela soit redit.

M. LE PRÉSIDENT.- Sommes-nous d'accord ? Je vous remercie.

La séance est levée.

<i>Examen des rapports de la Commission n°07 qui seront soumis au Conseil Communautaire</i>
--